

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain</b>	<b>A3</b>
<b>38 - Aide à la mobilité sortante</b>	

La Commission Permanente,

- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 3 février 2017 approuvant le règlement d'intervention Envoléo et sa convention de partenariat type,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2020 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré,

**AUTORISE**

la Présidente à maintenir l'attribution du forfait Envoléo alloué à sept étudiants présentés en annexe 1 qui ont, pour des raisons exceptionnelles indépendantes de leur volonté, écourté leur mobilité en deçà de la durée minimum requise par le règlement d'intervention Envoléo adopté en Commission permanente du 3 février 2017.

**APPROUVE**

les dérogations au règlement d'intervention Envoléo figurant au rapport et dans la décision urgente prise au vu des circonstances exceptionnelles en lien avec le contexte sanitaire du Covid-19.

AUTORISE

la Présidente à attribuer et notifier les aides forfaitaires dérogatoires au règlement Envoléo dans le cadre des mesures exceptionnelles présent en lien avec le contexte sanitaire du Covid-19.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés

REÇU le 04/05/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs